

Grille forfaitaire 2025

Cette grille est basée sur le document "*périmètre de l'offre socle*" rédigé par PRÉSANSE OCCITANIE. Son but est d'**harmoniser les pratiques internes**, de veiller à **offrir le même niveau de service** dans le cadre de l'offre socle, de **définir précisément les actions de prévention primaire** et d'avoir un **cadre commun** permettant de **dimensionner les équipes**.

Temps de référence par action¹ ✓

Fiche d'Entreprise (<i>création ou mise à jour</i>)	7 heures
Aide au DUERP - Évaluation des risques	7 heures
Métriologie de base	14 heures
Étude de poste	7 heures
Action ergonomique	14 heures ²
Participation au CSE	3,5 heures
Action de sensibilisation (<i>animation, webinaire, escape game, enquête après Accident du Travail...</i>)	10,5 heures



- ¹ Le temps de déplacement, de rédaction et de présentation sont inclus
- ² Modifiable selon les besoins de l'entreprise sur demande du médecin du travail



Grille validée par le Conseil d'Administration du 10/12/2024.